



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 9 juin 2011

Communiqué de presse

Planification hospitalière: le Tribunal administratif fédéral donne raison au Conseil d'Etat fribourgeois

La planification hospitalière arrêtée par le Conseil d'Etat en 2008 a fait l'objet d'un recours de la part de l'Hôpital Daler. Dans son récent arrêt du 26 mai dernier, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a écarté le recours de l'hôpital et confirmé la concentration des activités des cliniques privées décidée par le Conseil d'Etat.

En avril 2008, la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre annonçait l'intégration des cliniques privées dans la planification hospitalière et confirmait les missions attribuées aux différents hôpitaux figurant sur la liste cantonale. Il est à noter que cette planification du Conseil d'Etat correspond déjà à la majorité des critères unifiés exigés par la nouvelle législation fédérale sur le financement hospitalier.

Alors que les assureurs décidaient de ne pas faire recours contre la planification fribourgeoise, la suppression de certaines activités, en particulier celle de l'orthopédie et de l'ORL a été contestée par l'Hôpital Daler. Le TAF donne aujourd'hui raison au Conseil d'Etat et rejette le recours.

L'Hôpital Daler a jusqu'à début octobre 2011 pour se conformer aux exigences du canton et abandonner les prestations concernées.

Contact

DSAS, Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, T + 41 26 305 29 04 (9 h 00 – 10 h 00)

Communication

DSAS, Claudia Lauper, conseillère scientifique, T +41 26 305 29 02, M +41 79 347 51 38